

Problématique financière des éoliennes en France

1 – La puissance actuellement installée au début de 2008 est relativement faible : 2 000 MW. Mais les projets se développent à très grande vitesse et l'objectif de Grenelle (25 000 MW) sera probablement atteint rapidement. (Dans un seul département, la Somme, 500 MW ont été autorisés et 500 autres sont en cours d'instruction). S'il n'a pas déjà été mené à bien, un recensement précis des projets accordés ou en cours d'instruction est indispensable pour apprécier la situation.

2 – Lorsque l'objectif de Grenelle (25 000 MW) sera atteint, la facture « brute » pour EDF s'élèvera à 4,7 milliards d'euros par an en valeur 2008, sur la base d'une durée moyenne annuelle de fonctionnement des éoliennes de 2200 heures et d'un tarif d'achat de 85 euros pour 1000 kwh.

3 – La question centrale est de savoir quel sera le surcoût « net » pour EDF par rapport à la situation qui prévaudrait sans les éoliennes.

4 – Une remarque importante doit être faite à ce stade. Dans la situation française, les éoliennes ne répondent pas à un besoin. La production française d'électricité est très supérieure à la consommation nationale (540 twh contre 470 twh). Or la consommation nationale ne croît plus que très lentement, et il n'est pas exclu que les efforts faits en faveur des économies d'énergie la conduisent à stagner à l'avenir, voire à décroître quelque peu. Par ailleurs, le parc nucléaire existant fonctionnera encore pendant plusieurs décennies (Les centrales françaises sont des versions améliorées des centrales américaines « Westinghouse » qui sont certifiées pour 60 ans) sans qu'il soit sans doute guère besoin de construire de nouvelles unités, au-delà de l'EPR de Flamanville.

5 – Dans ces conditions, l'électricité produite par les éoliennes se substituera, soit à de l'électricité d'origine thermique classique (coût de revient marginal de l'ordre de 50 euros par 1000 kilowattheures) soit à de l'électricité d'origine nucléaire (coût de revient marginal de l'ordre de 5 euros par 1000 kilowattheures).

Le rapport RTE de 2007 laisse entendre que la substitution se répartirait par moitié entre ces deux possibilités lorsque la puissance installée des éoliennes atteindra 17 000 MW. Au-delà, la substitution se fera sans doute de plus en plus aux dépens de l'électricité d'origine nucléaire. Il s'agit là du point central qui mérite d'être clarifié. En adoptant l'hypothèse d'une substitution par moitié entre l'électricité nucléaire et celle d'origine thermique classique, la facture pour EDF – et donc pour le consommateur – atteindra plus de 3 milliards d'euros par an qui ne répondent à aucune nécessité. Il s'agit là du coût d'un EPR, chaque année.

6 - Ce coût est évidemment sans commune mesure avec l'aide qu'il serait éventuellement justifié d'apporter pour favoriser la naissance d'une industrie nationale d'éoliennes.